

---

lumière le rôle social, politique et économique des associations d'Espagnols en France, leurs combats, leurs victoires, et l'investissement des militants au sein de ces associations.

Au total ce sont 40 entretiens filmés dans un studio spécialement aménagé par la FACEEF, avec un total de près 90 heures d'enregistrements. Les synthèses peuvent être visionnées sur le site de la FACEEF. Un documentaire, portant pour titre *Nos droits ne sont pas tombés du ciel !* a été également produit.

Deux autres projets menés récemment dans ce domaine, sont la production d'un documentaire et d'un reportage photographique sur l'engagement associatif des femmes espagnoles en France intitulé *L'égalité, une histoire de conquêtes*<sup>116</sup>, ainsi que la coproduction, avec la Huit, France Ô et les ateliers du bruit, d'un documentaire portant pour titre *Nos Petites Espagnes*<sup>117</sup>.

D'autres actions et initiatives pourraient être citées ici, notamment celles entreprises en province, mais le temps ne nous le permettra pas. Cependant je voudrais même très succinctement vous parler d'actions actuellement en cours.

### **Nos grands-parents, deux générations, une culture**

Il s'agit d'un concours artistique et littéraire, ouvert aux enfants et jeunes d'origine espagnole, qui prétend valoriser le rôle que jouent les grands-parents dans notre société. Les grands-parents sont effectivement les « historiens » de la famille, les transmetteurs naturels des savoirs de l'expérience et des valeurs de la tradition culturelle. Et de ce point de vue, les émigrés de la première génération jouent un rôle déterminant pour transmettre la langue et la culture d'origine à leurs petits-enfants, mais aussi l'histoire de leur parcours migratoire, ce qui, à notre avis, les met en situation de devenir plus facilement des citoyens riches d'une réelle multiculturalité. La remise des prix aura lieu le 22 mai à Neuilly-sur-Seine.

### **Lieux de mémoire et rénovation urbaine en Île-de-France**

Le cas de *La Petite Espagne de La Plaine Saint-Denis* sera abordé lors d'un séminaire qui se tiendra le 26 mai, autour de l'avenir de la Petite Espagne et du *Patronato* espagnol créé au début des années 1920<sup>118</sup>.

En effet, leur avenir dépend, en partie, de la place que les collectivités territoriales ont prévu de leur donner dans le cadre de la rénovation urbaine en marche dans le quartier. Ce séminaire veut réunir les acteurs politiques, économiques, associatifs et universitaires qui travaillent sur ce territoire pour mettre à plat cette question, et, à travers elle, celle de l'inscription des lieux de mémoire des populations issues de l'immigration dans le patrimoine français<sup>119</sup>.

---

## **13. « LE CIMETIÈRE MUSULMAN » À BOBIGNY, PATRIMONIALISATION D'UN LIEU UNIQUE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION EN FRANCE**

### **Jean-Barthélemi Debost,**

Historien, docteur en histoire contemporaine (Centre de recherches africaines, Paris-I), chef du Bureau de la médiation – Service du patrimoine culturel du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis porte depuis plus de 20 ans une politique patrimoniale. À l'origine archéologique et inscrite dans les perspectives de mutations urbaines du territoire et dans l'archéologie préventive. En 2002-2003, le Département élargit son ambition à l'occasion de son engagement dans un protocole de décentralisation culturelle à vocation patrimoniale signé avec l'État. Ce dispositif porté pendant trois ans par la collectivité et l'État s'attache au patrimoine bâti en privilégiant deux champs patrimoniaux : celui du logement social et celui de l'industrie. Ce choix reconnaît à la fois l'urgence de rattraper un retard pris en matière de reconnaissance du patrimoine en Seine-Saint-Denis et le souhait de travailler sur les éléments les plus prégnants de l'histoire et du paysage contemporains du territoire. Mais les élus du territoire souhaitaient également faire de leur politique patrimoniale un élément de l'aménagement du territoire par la constitution d'un bureau de l'architecture au sein du Service du patrimoine culturel. Enfin, mesurant l'enjeu culturel, social et iconique du patrimoine en Seine-Saint-Denis, un bureau de la médiation est créé dans une articulation privilégiée avec le public, notamment scolaire, la création contemporaine et la communication. Ces partis pris (choix de champs patrimoniaux spécifiques, souhait d'inscrire l'histoire du territoire par-delà les mutations en cours, restitution au public),

s'ils évoluent, constituent néanmoins la singularité de la politique patrimoniale de la Seine-Saint-Denis. L'action menée par le Conseil général et ses partenaires depuis plus de cinq ans sur le « cimetière musulman » à Bobigny, porte la marque de cette politique : travail sur l'histoire et la qualité patrimoniale de ce lieu de mémoire, actions de valorisation auprès des publics, élaboration d'un cahier de préconisation architectural et paysager sur le site. La singularité du site, son unicité, son inscription comme patrimoine de l'immigration dans le champ du patrimoine national font-ils du cimetière musulman un patrimoine singulier ?

## I / HISTORIQUE PHASE 1 (1931-1996)

L'histoire de ce cimetière comporte encore certains trous noirs. Les travaux de Marie-Ange d'Adler<sup>120</sup>, ceux en cours de Soraya El Alaoui<sup>121</sup> ont permis et permettent encore de faire progresser notre connaissance de ce site. Car comme un grand nombre de sites liés à l'immigration, hors-champs des recherches patrimoniales, ces histoires restent encore à construire.

### Les origines (1931-1937)

Situé à Bobigny, le cimetière franco-musulman (appelé couramment « cimetière musulman ») a été créé par le décret présidentiel du 4 janvier 1934 et inauguré en 1937. Il est en lien direct avec l'hôpital franco-musulman inauguré à Bobigny en 1935 : c'est le lieu d'inhumation des musulmans morts dans cet hôpital. C'est en 1931 que le Département de la Seine, promoteur du projet de l'hôpital, vote à l'unanimité la création de son cimetière après le refus de la Ville de Bobigny d'enterrer dans le cimetière communal ces morts à l'hôpital franco-musulman dont les Balbyniens non musulmans sont exclus.

En 1937 le « cimetière musulman » créé par le Département de la Seine à Bobigny, participe de l'histoire paradoxale de la politique coloniale d'Entre-deux-guerres en métropole à l'égard des musulmans. Avec la Grande Mosquée de Paris (1925) et l'hôpital franco-musulman (1935) ce sont des éléments de la propagande coloniale à destination des élites musulmanes et d'une immigration d'Afrique du Nord importante en Île-de-France dès la fin des années 1920.

Ainsi voit le jour un cimetière destiné à accueillir exclusivement des musulmans et dépendant d'un établissement de santé<sup>122</sup>. Il est donc doublement dérogoire au principe de la laïcité des cimetières français (loi de 1881) et à celui de la prise en charge des cimetières par les communes.

Les quatre hectares du cimetière sont installés sur des terres maraîchères, jouxtant un lotissement de faible taille. Outre l'espace d'inhumation proprement dit, le cimetière comprend un ensemble bâti composé d'un porche monumental, d'une cour/parking, d'un logement, d'un lieu d'accueil et d'une salle de prière. Un « monument commémoratif » indiqué sur le plan d'origine n'a semble-t-il jamais existé.

La gestion de ce cimetière est confiée à un imam, salarié de l'hôpital. C'est lui qui tient le registre des inhumations et qui gère l'espace d'inhumation. Il est logé au cimetière.

### Un patrimoine bâti et planté d'inspiration méditerranéenne

Le « cimetière musulman » à Bobigny a été dessiné par l'architecte Édouard Crevel (1880-1969), architecte en chef de la Préfecture de la Seine<sup>123</sup>. Son travail est réalisé sous la supervision des architectes Mantout et Azéma, architectes de l'hôpital franco-musulman et de la Grande Mosquée de Paris.

Comme pour cet hôpital, le parti pris est celui d'une architecture « inspirée de l'architecture arabe » à l'image de ce que les Français pouvaient découvrir lors des Expositions universelles ou de l'Exposition coloniale de 1931. Architecture comparable également à l'architecture coloniale développée en Afrique du Nord pour les édifices officiels.

Contrairement à l'hôpital pour lequel on a retrouvé la source d'inspiration pour le porche monumental (porte Bab al Mansour de la muraille de Meknès), les sources restent ici encore obscures. Ce style néo-mauresque est appliqué à la porte d'entrée, au porche monumental, à l'accueil, au logement du gardien et à la salle de prière. Murs blancs, toits plats, arcs outrepassés, portes en bois et cabochons métalliques... Le sol de la cour intérieure est traité de façon singulière : en calade<sup>124</sup>. Cet ensemble bâti est aujourd'hui en état satisfaisant.

Cette inspiration méditerranéenne a également guidé la réalisation des plantations. Un plan d'origine et un inventaire floristique en cours précisent : chênes verts, cyprès, thuyas, mûriers, micocouliers... Non entretien, tempête de 1999, vieillissement des individus ; l'état phytosanitaire de ces plantations nécessiterait leur reprise pour préserver l'ambiance méditerranéenne du cimetière.

### **Carré militaire du « cimetière musulman » de Bobigny**

De septembre 1944 à février 1954 une soixantaine de soldats musulmans de l'armée française ont été enterrés dans un carré militaire créé pour l'occasion. 17 d'entre eux seraient « Morts pour la France ». Une dizaine d'entre eux aurait fait partie de la 2<sup>e</sup> DB (Division Leclerc) et aurait participé à la Libération de Paris. Là encore l'histoire de ce carré militaire est à approfondir.

L'édification de ce carré militaire n'a pas échappé à la spécificité du lieu : en témoignent le profil en ogive du muret qui l'entoure et le liseré de petites céramiques bleues qui bordent ce muret et les marches qui accèdent au carré proprement dit.

## **II / HISTORIQUE PHASE 2 (1996 À NOS JOURS)**

À partir de 1996, la gestion de l'espace d'inhumation change radicalement

### **L'évolution du statut du site**

En janvier 1996, suivant une recommandation de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), qui est propriétaire de l'ensemble du site confie la gestion de l'espace d'inhumation au Syndicat intercommunal des villes de La Courneuve, Bobigny, Aubervilliers, Drancy.

Le « cimetière musulman » dérogoire, devient le « carré musulman du cimetière intercommunal des villes de La Courneuve, Bobigny, Aubervilliers, Drancy ». Il rentre donc sous le régime des circulaires de 1975 et de 1991 autorisant la création de « carrés » confessionnels. Il est destiné aux musulmans morts dans une des quatre communes ou ayant vécu dans une des quatre communes ou dont les ascendants ou descendants directs sont déjà enterrés dans ce cimetière.

Le syndicat intercommunal, qui gère également le cimetière paysager de La Courneuve, est financé par les quatre communes proportionnellement à leur nombre d'habitants. Le carré musulman a actuellement une capacité d'accueil de 7 500 tombes.

### **L'intervention du syndicat intercommunal**

À partir de 1996, le syndicat entreprend un énorme travail. Semblant en déshérence depuis longtemps, l'espace d'inhumation nécessite un travail de nettoyage et d'entretien extrêmement important. Coupes d'arbres envahissants, entretien des espaces enherbés, re-viabilisation des cheminements, ...

Un inventaire des sépultures ou des traces de sépultures, un rapprochement des registres tenus par l'imam et des inscriptions funéraires (pour les sépultures portant de telles inscriptions), un repérage des sépultures disparues, permettent au syndicat de disposer d'un outil de gestion de l'espace précis et fiable.

Le syndicat introduit alors le principe de concession jusqu'alors absent. Cela signifie que désormais toute nouvelle sépulture se fait suivant ce cadre contractuel et que les familles peuvent « régulariser » des situations antérieures en contractualisant avec le cimetière.

Le syndicat établit une nouvelle entrée, un nouveau pavillon d'accueil, un nouveau parking en bordure de la rue du Chemin des Vignes. Ce nouvel accès s'oppose géographiquement et architecturalement aux constructions précédentes. Il s'inscrit dans un souci d'indépendance de la partie inhumation du site en terme technique (ouverture et fermeture du site au public, arrivée des convois funéraires...). Il s'inscrit également dans un souhait de rendre lisible la nouvelle autorité gestionnaire du site revendiquant une laïcité jugée incompatible avec la proximité de la Salle de prière construite dès l'origine dans la perspective de l'entrée monumentale de style mauresque.

Cette « résurrection » est la bienvenue pour bon nombre de familles et de visiteurs choqués par l'état d'abandon du lieu. Pour d'autres, les travaux nécessaires à la mise en place du nouveau bâtiment d'accueil et du parking, bien que réalisés en pratiquant les exhumations suivant les règles de l'art, ne sont que les prémices de l'intervention non désirée d'une puissance publique laïque.

### La situation foncière du site

Ainsi, la gestion de l'ensemble du site, propriété de l'AP-HP, confiée historiquement à un imam rémunéré par l'hôpital franco-musulman puis par l'AP-HP, est remise en cause en 1996.

Cela se traduit sur le terrain par une partition du site en deux parcelles cadastrales.

Une première comprend l'entrée monumentale, le parking, un logement, l'accueil, une vaste cour et une salle de prière. La seconde comprend l'espace d'inhumation proprement dit dont le carré militaire.

Une grille divise le site. Une porte piétonne (toujours ouverte) et un passage automobile (ouvert à certaines occasions) traversent ce grillage.

La première parcelle est laissée, semble-t-il, à la gestion de l'ancien imam salarié de l'AP-HP, à la retraite, puis vendue en décembre 2007 à une association culturelle : l'association musulmane soufie Hibria El Kaida. La seconde reste jusqu'à ce jour propriété de l'AP-HP mais sous gestion du syndicat intercommunal.

## III / UN SITE QUI RENTRE DANS LE PATRIMOINE

La patrimonialisation officielle du site date de janvier 2006 par l'inscription de certains de ses éléments au titre des Monuments historiques. Mais ce « sacre » est à rapprocher de systèmes de représentations préexistants. De façon prospective, le travail de recherche historique et ethnographique porté depuis 2007 fait évoluer et renforce la valeur patrimoniale et mémorielle du site.

### Une terre d'Islam

À la lecture des registres d'inhumation, on se rend compte qu'assez rapidement, une part non négligeable d'inhumations est le fait d'individus décédés en province ou à l'étranger. Des entretiens avec des familles venant se recueillir sur les tombes de leurs parents révèlent également une représentation symbolique extrêmement positive du site. On serait ici en terre d'Islam. L'exclusivité religieuse du site, sa gestion, pendant longtemps, par un imam, son architecture, son orientation... tendent à une vision quasi-extraterritoriale du cimetière musulman à Bobigny.

### Un haut lieu de la mémoire ouvrière

Le syndicat intercommunal est en 1996 l'émanation de quatre communes traditionnellement de gauches, héritières communistes de la « ceinture rouge ». Le « cimetière musulman » qu'il juge en déshérence, témoigne pour lui de l'histoire des travailleurs immigrés modestes et célibataires, prolétaires exilés, morts au service de l'usine capitaliste ou au champ d'honneur d'une guerre qui n'était pas la leur. Les relations qu'il entretient avec cet espace sont constituées à la fois d'une grande considération mais également du sentiment qu'ici, tout s'est fait en dehors des règles de l'art en matière de sépulture, d'inhumation, de contractualisation, de gestion de l'espace...

### Un Monument historique

Le mauvais état du carré militaire incite le syndicat à alerter le secrétariat d'État aux Anciens Combattants et Victimes de guerre pour élaborer un projet de restauration. Un premier projet, porté par le secrétariat d'État, néglige totalement les caractéristiques du carré militaire du cimetière musulman (muret en ogive, céramiques bleues, ...). Le syndicat, attentif à la préservation de ces caractéristiques, souhaite lui une restauration à l'identique.

Au même moment des démolitions importantes ont lieu à l'hôpital Avicenne (ex-franco-musulman). Le perron monumental ouvrant sur la colonnade mauresque est alors en cours de démolition.

Cette situation éveille l'attention du Service du patrimoine culturel qui alerte la CNHI et l'association Génériques pour déclencher une procédure de protection. En janvier 2006, l'hôpital et le cimetière sont inscrits au titre des Monuments historiques.

*« Considérant*

*que l'hôpital Avicenne... présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre nécessaire la préservation en raison de la qualité de son architecture « néo-mauresque » et en tant qu'exemple unique d'illustration de l'histoire de l'immigration en France ; le porche d'entrée, les façades et toitures du bâtiment Larrey, le hall d'entrée et la salle du conseil, la chapelle funéraire de la morgue sont inscrits au titre des Monuments historiques. »*

---

*« Considérant  
que le « cimetière musulman » inauguré en 1937, destiné à accueillir les musulmans décédés à l'hôpital franco musulman puis utilisé comme lieu de sépulture pour tous les musulmans de la région, que le carré militaire où sont inhumés les soldats de la Deuxième DB, représentent un lieu unique en France et que la qualité architecturale de son porche d'entrée et des deux pavillons attenants ainsi que celle de la salle de prière, présentent un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation, en tant qu'illustration d'une période importante de l'histoire de notre pays... »*

Cette protection permet au syndicat d'imposer avec l'aide de l'Architecte des bâtiments de France son projet de restauration à l'identique du carré militaire.

Tout cela au moment où le film *Indigènes* de Rachid Bouchareb est présenté en mai 2006 à Cannes et obtient un beau succès sur les écrans français à partir de septembre 2006.

En janvier 2007, la restauration du carré militaire est inaugurée en présence du président du Conseil général, des maires des quatre communes et d'associations d'anciens combattants.

Il faut noter que le lieu d'accroche de la revendication patrimoniale du syndicat est le carré militaire. C'est là que l'impact émotionnel de la déshérence, qui plus est, par manque d'entretien par l'État, est le plus fort. La préservation de cette mémoire militaire est par ailleurs largement légitimée lors des prises d'armes d'anciens combattants et des prises de paroles des élus locaux lors des cérémonies du 11 novembre.

### **La création d'un Comité de programmation scientifique et culturelle**

Dans la perspective de la célébration du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration du « cimetière musulman » à Bobigny, le syndicat intercommunal se rapproche du Conseil général.

Début 2007 une séance de travail entre élus et techniciens conclut à la mise en œuvre d'un Comité de programmation scientifique et culturelle piloté par le Conseil général (Service du patrimoine culturel). Le syndicat indique alors que s'il considère la valeur patrimoniale et mémorielle du site, il souhaite avoir un soutien en la matière, son cœur de métier étant avant tout la gestion d'un lieu d'inhumation.

Il organise dès lors des réunions régulières, rassemblant des personnels des villes du syndicat, de l'hôpital Avicenne, du syndicat intercommunal, des associations (ARBRES, Génériques), de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, ...

Au cours de ces réunions il est décidé de :

- approfondir la recherche historique et ethnographique sur l'histoire du site, l'évolution des modes d'inhumation,
- créer une signalétique in situ (Histoire, paysage, architecture, ...)
- procéder à l'inventaire de la flore devant déboucher sur des propositions de plantations,
- travailler à la réalisation d'un document pédagogique à destination des enseignants, collégiens et lycéens.

Cette liste est loin d'être exhaustive. Les projets d'exposition, d'inventaire des tombes, d'inventaire des pratiques funéraires, de définition d'un cahier de préconisations... devront eux aussi donner lieu à de nouvelles propositions.

En 2007 le Service du patrimoine culturel et la Ville de Bobigny ouvrent le site et organisent des visites dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Des classes de collégiens, des formations à destination des enseignants découvrent le site tout au long de l'année. Une brochure de la collection « Patrimoine en Seine-Saint-Denis » est éditée et diffusée largement à destination des visiteurs et des usagers.

---

## **IV / DE L'ART DE L'ESQUIVE...**

Le développement du travail de recherche par Soraya El Alaoui, historienne islamologue, financé par le Conseil général complexifie l'histoire et la représentation du cimetière. Il apparaît peu à peu comme un lieu où se jouent plusieurs représentations identitaires.

### **Détournements du projet colonial**

À l'origine, à chaque carré est attribué un numéro. Cette numérotation, si elle privilégie l'est, se décompte d'est en ouest en rangées successives du sud au nord. Ce faisant, le carré 2 s'éloigne de l'est.

L'imam, gestionnaire de cet espace prénommé, va détourner le système. Il privilégiera l'est mais en le décomptant du sud au nord en rangées successives d'est en ouest. Ce faisant, le deuxième carré

---

d'inhumation est aussi près de la Mecque que le carré 1. Au choix de privilégier la proximité de l'Est, la gestion du cimetière se caractérise aussi par la création de carrés de femmes et d'enfants. Elle va également organiser des regroupements d'inhumés selon des critères sociaux, nationaux et ethniques. Si ces éléments n'ont aucun fondement religieux, ils traduisent les spécificités des populations musulmanes en immigration, l'adaptation des gestionnaires aux différents flux migratoires. Ils constituent ainsi autant de détournements du projet d'origine.

### **Détournements du dogme religieux**

Ainsi il faut considérer ce cimetière non pas comme un cimetière musulman banal, mais comme un cimetière musulman en immigration, au moins dans un premier temps. En l'occurrence, la décision d'inhumation ici, signifie le renoncement au rapatriement du corps dans le pays d'origine majoritairement musulman et peu sécularisé. La pierre tombale ou la stèle devient ainsi, en terre d'immigration, en territoire sans famille ni alliés, le dernier lieu possible d'inscription d'un statut social, d'une nationalité, ... La présence de photo des inhumés dès les années 1940, d'objets laïcs témoignent également des arrangements avec le dogme religieux, arrangements générés également par le fait migratoire et un phénomène d'acculturation.

### **L'affirmation de la gestion laïque**

La gestion du cimetière par le syndicat intercommunal va introduire à partir de 1996, des perturbations dans le mode de gestion précédent, dont on vient de voir qu'il prenait ou du moins laissait prendre des libertés avec le dogme. On l'a dit, le syndicat transforme le mode de circulation et l'ordonnancement dans et de cet espace par la création d'une entrée et d'un accueil à l'opposé de l'entrée historique et d'architecture mauresque du site. Par-delà cette réorganisation, le syndicat va réinvestir des espaces d'inhumations détournés de leur fonction originelle au cours des 60 premières années de gestion religieuse du site. Il en est ainsi d'un espace utilisé pour l'abattage rituel des bêtes de boucherie. Un autre espace situé à l'est de la salle de prière est également réinvesti. Il avait été jusqu'alors laissé vierge de sépulture et végétalisé. En effet, dans la perspective de transformation de la salle de prière pour les morts, en mosquée, la prière qui glorifie Dieu et qui comprend génuflexions et prosternations, ne pouvait se faire face à une tombe afin d'éviter toute autre forme d'adoration. Enfin, alors que le cimetière est quasi plein, la solution mise en œuvre par les gestionnaires du cimetière (reprise de carrés entiers, constitution d'ossuaires individuels, ...) peut heurter des musulmans attachés à la paix éternelle des corps. C'est le principe gestionnaire qui ici domine par la recherche de nouveaux espaces d'inhumations.

### **« Quel patrimoine ? »**

L'association culturelle qui a acquis la parcelle bâtie en 2007, souhaite y développer la pratique religieuse. La salle de prière pour les morts des origines devient donc la mosquée de Bobigny. Le principe religieux va dès lors dominer sur cette parcelle sans tenir vraiment compte des réglementations en matière de patrimoine inscrit au titre des Monuments historiques.

Ainsi des modifications significatives sont apportées sans concertation avec le Service territorial de l'architecture et du patrimoine. Pour certaines de ces interventions, le souci de retrouver une élévation d'origine semble réel. Pour d'autres, il y a à l'évidence une transformation radicale de l'objet.

Ainsi la coupole de l'ancienne salle de prière, blanche d'aspect chaulé sur un bâtiment blanc, est d'abord bardée d'une couverture en feuille de cuivre, puis dorée à la feuille d'or sans autorisation. Un projet d'édification d'un mur de clôture pour renforcer la séparation entre la mosquée et le cimetière est projeté ainsi que la construction de nouveaux bâtiments pour pouvoir accueillir des fidèles de plus en plus nombreux, alors que le projet de grande mosquée à Bobigny, semble ne pas vouloir progresser depuis plusieurs années.

---

## **V / UN SITE EN DANGER**

Alors que le site fait son entrée dans le patrimoine national par son inscription au titre des Monuments historiques, la cohérence historique, architecturale et paysagère du site est profondément menacée.

En 1937, lors de son inauguration, le « cimetière musulman » à Bobigny est situé dans un espace encore très largement maraîcher. Aujourd'hui, alors qu'il compte plus de 7 500 sépultures, son environnement est très urbain. Il « subit » des nuisances sonores et visuelles importantes.

Vers 2016, l'ancienne « Grande ceinture » va être doublée d'un service voyageur. De Sartrouville à Noisy-le-

Sec, de nombreux travaux vont être réalisés pour aménager la future « Tangentielle Nord » et améliorer la desserte du Nord parisien. La gare de Bobigny-La Folie devrait s'implanter au contact du « cimetière musulman » au sud-est. Si la desserte du site s'en trouvera améliorée ; le développement du trafic ferroviaire et du réseau routier, la création de la gare risquent de fragiliser la qualité paysagère du site avec sans doute un enjeu immobilier important.

Si à cette évolution, l'on ajoute les transformations internes (scission de l'espace d'inhumation et de l'espace bâti, densification de l'espace bâti ; effacement des premiers carrés par le système des reprises... il y a fort à craindre pour la préservation de la valeur patrimoniale et mémorielle du site.

Si une partie de la réponse est réglementaire, une partie est scientifique et pédagogique.

C'est la phase actuelle du travail du Comité de programmation scientifique et culturel : mise en place d'une signalétique pérenne, travail de relevé paysager et architectural de l'ensemble des carrés, élaboration d'un cahier de préconisations. Et ce, en lien étroit avec les acteurs et usagers du site.

## Conclusion

Le « cimetière musulman » à Bobigny est un lieu dont la valeur d'usage est forte. La très grande partie des visiteurs sont là pour se recueillir sur la tombe de leur proche.

C'est un ensemble qui fait sens : l'architecture néo-mauresque, le carré militaire, l'évolution des sépultures, la flore singulière, .... La nature du lieu d'inhumation ne se comprend qu'au regard de l'usage de l'architecture néo-mauresque et vice versa. Il s'agit d'un ensemble historiquement et spatialement cohérent dans sa conception.

Il doit donc demeurer ouvert et accessible à tous. Sa « mise à disposition » au public (signalétique, visite, outil pédagogique, ...) doit être portée par la puissance publique, ou validée par la puissance publique dans le respect de démarches scientifiques.

Les caractéristiques du « cimetière musulman » sont-elles à l'origine de sa résistance à la patrimonialisation ? En d'autres termes, la patrimonialisation des lieux de mémoire de l'immigration est-elle vaine ?

Ce qui fait la complexité de ce lieu en tant que patrimoine ce ne sont pas ses caractéristiques urbaines, architecturales ou de fonction. Les difficultés évoquées plus haut, les conflits d'intérêts entre propriétaires, usagers, gestionnaires sont somme toute banales en matière de protection des Monuments historiques.

Ce qui fait la complexité de ce lieu en tant que patrimoine, c'est sans doute avant tout sa qualité de lieu de mémoire. En l'occurrence celui de mémoires multiples.

Le cimetière porte dans ses gènes au moins trois types d'enjeu mémoriel portés par des acteurs forts : celui de la mémoire du sujet colonial face à l'État colonial, celui de l'affirmation du fait et de la pratique religieuse, musulmane qui plus est, face à l'affirmation laïque de son environnement, celui de la singularité dérogatoire face à la banalité réglementaire. En bref, cet « ensemble sépulcral réservé à des individus qui divergent du plus grand nombre »<sup>125</sup> révèle ce qui fait sans doute la singularité du patrimoine de l'immigration.

Avant toute chose, ici, c'est l'enjeu mémoriel qui est le plus fort. Par-delà son architecture, le « cimetière musulman » à Bobigny est porteur de la mémoire d'une population colonisée, immigrée, musulmane. C'est ce qui en fait un lieu à enjeu fort et notamment dans les périodes où la question de l'immigration est au cœur du débat politique.

Dans ce contexte, seuls la vulgarisation incessante des connaissances scientifiques (histoire, sociologie, ethnographie, patrimoine, paysage, ...) et le garde-fou du Code du patrimoine peuvent être opérants dans le sens de la préservation du patrimoine comme support de la mémoire. C'est par là que l'on trouvera, il faut l'espérer, le meilleur compromis acceptable par tous entre valeur d'usage, valeur patrimoniale et valeur mémorielle.

Si l'enjeu mémoriel est fort, alors les potentialités pédagogiques ne peuvent être qu'extrêmement riches. Alors oui la patrimonialisation des lieux de mémoires de l'immigration est possible. Elle est même indispensable.



---

## Références bibliographiques

d'Adler (Marie-Ange), *Le cimetière musulman de Bobigny : lieu de mémoire d'un siècle d'immigration*, Paris : Éditions Autrement, 2005, 166 p.

—, *Lieux uniques de la mémoire et de l'histoire de l'immigration en France (2) : Le cimetière musulman de Bobigny*, n°24 de *Patrimoine en Seine-Saint-Denis*, Bobigny : Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 2007, 12 p.

Kukawka (Katia), dir., *1935 – 2005, L'hôpital Avicenne : une histoire sans frontières*, Paris : Éditions Musée de l'AP-HP, 2005, 160 p.

Lohr (Évelyne), Debost (Jean-Barthélemi), *Lieux uniques de la mémoire de l'immigration (1) : L'hôpital Avicenne de Bobigny (1935-2005)*, n°13 de *Patrimoine en Seine-Saint-Denis*, Bobigny : Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 2005, 12 p.

---

## ÉCHANGES AVEC LA SALLE

### Isabelle Rambaud

Merci pour cette intervention dont je sens bien qu'elle est contrainte dans la durée, mais défilent un certain nombre d'images et vous retrouverez la totalité de l'intervention écrite sur le site Internet très prochainement. Vous avez employé le terme de « planche de salut ». On ne peut pas mieux pour un cimetière. Il nous reste quelques moments de discussion, avant la dernière session. Je suppose que les deux interventions, celle de Gabriel et celle de Jean-Barthélemi, peuvent susciter des réactions dans la salle.

---

### Pierre-Théophile Essoungou

#### Président de l'association SOS Entraide 77

Après avoir écouté tout ce qui s'est dit depuis hier et en venant conclure avec l'histoire du cimetière, je souhaiterais poser une question. Auparavant, je souhaiterais dire que je n'étais pas très fier que l'on appelle un cimetière « un objet » et je suis sûr que mes parents en diront autant. Ce n'était qu'une parenthèse.

En écoutant l'histoire de l'immigration et en voyant le film du carré musulman de Bobigny, peut-on croire que l'on peut encore se poser la question des musulmans de France, comme on le dit beaucoup en ce moment ? Bobigny n'est qu'une entité parmi tant d'autres puisque les carrés musulmans existent aussi à Marseille et dans d'autres villes. Peut-on accepter que l'on puisse diaboliser l'islam par rapport à ce qui s'entend depuis un certain temps ?

---

### Isabelle Rambaud

Je pense qu'il y a deux questions dans votre question : une question qui est de l'ordre politique ou social et l'autre qui est de l'ordre patrimonial et à laquelle Jean-Barthélemi va répondre.

---

### Jean-Barthélemi Debost

Hier, il a été dit qu'il était important que sur cette histoire, il y ait une multiplicité de regards et de disciplines. Hier, la cartographie de la Seine-et-Marne qui nous a été présentée était vraiment intéressante. Pour un démographe et un géographe, l'immigration en Seine-et-Marne, ce sont les Parisiens et non pas les habitants du Mali. Précisément, en tant qu'historien travaillant sur des questions patrimoniales, j'arrive avec mon bagage et dans ce bagage, il y a du vocabulaire et dans ce vocabulaire, il y a un objet. La cité-jardin de Stains est un objet, la nécropole mérovingienne de Noisy-le-Grand est un objet, le cimetière musulman est un objet, un objet d'étude entrant dans un corpus d'études. Ce n'est qu'un élément de ce corpus. Comme vous l'avez compris, il s'agit d'appliquer un vocabulaire relatif à la discipline.

---

### Pierre-Théophile Essoungou

Ce n'est pas pour polémiquer, c'est juste dire que je rentrais toujours dans la logique d'hier où l'on parlait

---